



FAMILLE

### Adessadomicile en chiffres

- Plus de 700 services et 350 associations et organismes publics et privés à but non lucratif :
- 85 % proposant des services à la personne ;
- 83 % intervenant auprès des personnes âgées et/ou handicapées ;
- 33 % sont des services de soins à domicile ;
- 20 % intervenant auprès des familles.
- soit près de 30 000 salariés
- dans plus de 90 départements
- dont 4 associations membres dans l'Ain\*, soit environ 400 salariés.

\* Ain Domicile Services, VSOS Aide et soins à domicile, Evaldom et l'accueil de jour des Lucioles.

**Adessadomicile**  
 40 rue Gabriel Cré  
 92440 Malakoff  
 Tél. 01 40 84 68 68  
 contact@adessadomicile.org  
 www.adessadomicile.org

“  
 Nos métiers  
 sont une  
 des solutions  
 à la crise  
 sociale.”

## ZOOM SUR UNE INNOVANTE ÉTUDE DE L'AIDE À DOMICILE

# 1 € investi dans le domicile = 1,65 € de gagné !

Réalisée à l'initiative de la fédération Adessadomicile, une étude scientifique révèle le précieux impact socio-économique de l'aide à domicile.

PAR ANNICK PUVILLAND

L'aide et les soins à domicile ne sont pas un coût mais un investissement aux bénéfices non négligeables en termes de bien-être des personnes, de réduction des coûts hospitaliers et d'accueil en EHPAD, de maltraitance de l'enfant évitée, de soulagement des aidants familiaux... La fédération Adessadomicile en avait l'intuition. L'innovante étude scientifique réalisée à son initiative par le cabinet indépendant Citizing, spéciali-

sé dans l'évaluation des politiques publiques, le prouve. Leur gain socio-économique pour l'État et la collectivité, quantifié et « monétarisé » à partir de dix-huit indicateurs sur leur valeur ajoutée économique et sociale, est même colossal : au moins 1,5 milliard d'euros. De quoi faire changer le regard des financeurs...

« La plupart des Français souhaitent rester à domicile. Mais les moyens alloués pour les accompagner dignement ne le permettent pas. Au regard des coûts évités que les services d'aide et de soins à domicile permettent, ils doivent bénéficier d'un soutien fort de la part de l'État » interpelle **Hugues Vidor**, directeur général d'Adessadomicile et président de l'UDES (Union des employeurs de l'économie sociale et solidaire).

« La personne accompagnée est au cœur de l'étude. Les services d'aide à domicile lui permettent d'être acteur de son choix de vie. Via ces services, la société se protège de coûts aux incidences plus importantes » souligne **Michel Poulard**, vice-président de la fédération, qui par ailleurs a dirigé durant quinze ans un service d'aide et de soins à domicile dans l'Ain. Présentée à l'Assemblée des Départements de France en décembre 2018, l'étude a fait ensuite l'objet d'un rendez-vous avec Gérald Darmanin, ministre de l'action et des comptes publics. « Nos métiers ont une utilité sociale. Ils sont une des solutions à la crise sociale. » Un message fortement relayé par la fédération, sollicitée par la ministre des solidarités et de la santé pour participer au Grand débat national. ■



Le maintien à domicile des personnes âgées ou handicapées contribue à leur bien-être, au maintien en activité des aidants familiaux et se traduit par des économies pour les familles et l'État.



**Geneviève Gaudin**  
 directrice d'Ain Domicile Services et administratrice de la fédération Adessadomicile  
 « Dans l'Ain, les financeurs reconnaissent le travail de terrain de l'aide à domicile mais nos métiers sont peu attractifs, nous n'arrivons pas à recruter. »



**Hugues Vidor**  
 directeur d'Adessadomicile  
 « L'aide à domicile est un non-coût pour la société : elle permet d'éviter d'autres coûts. »



**Michel Poulard**  
 vice-président d'Adessadomicile  
 « Bien vivre à domicile est possible, c'est un enjeu sociétal. »

## Revue de détails

Regard sur quelques extraits de l'étude.

**L'ACCOMPAGNEMENT DES GROSSESSES** réduit le taux de mortalité infantile de 14 %, le recours aux soins hospitaliers et le décrochage scolaire lié aux retards de développement cognitif issus de naissances à faible poids.

1 € investi = 1,65 € de gain socio-économique. Bénéfice (net des coûts pour les finances publiques) : 5,4 M€/an.

**L'AIDE APPORTÉE AUX FAMILLES FRA-GLISÉES** diminue le risque de maltraitance de l'enfant de 20 %, de placement en institution ou famille d'accueil, de délinquance, mortalité précoce et consommation de soins. Gain : 927 M€/an (l'OMS estimant le taux d'enfants maltraités à 20 %).

**L'AIDE AUX PERSONNES ÂGÉES DÉPENDANTES OU HANDICAPÉES ET À LEURS AIDANTS** favorise le maintien à domicile, diminue le recours aux urgences pour les malades d'Alzheimer, contribue au main-

tien en activité professionnelle des aidants.

1 € investi pour les personnes âgées dépendantes = 1,62 € de gain. Bénéfice pour les finances publiques : 1,5 milliard €/an.

Bénéfice pour une heure de plus d'aide par semaine aux personnes bénéficiaires de la PCH (prestation de compensation du handicap) : 35,6 M€/an.

**LES SOINS INFIRMIERS À DOMICILE** aux personnes atteintes de pathologies chroniques réduisent les durées de séjour hospitalier et les risques de réhospitalisation.

1 € supplémentaire consacré aux soins infirmiers à domicile pour accompagner les retours d'hôpital = 31 € de gain socio-économique.

Bénéfice si les soins à domicile étaient généralisés pour tout patient sortant d'hôpital pour insuffisance cardiaque ou maladie pulmonaire chronique : 737 M. ■

## Une étude, et après ?

À partir des résultats de l'étude, la fédération a dégagé des propositions visant à améliorer l'accompagnement des personnes fragiles et la qualité de vie des professionnels de l'aide à domicile, tout en ayant un impact positif sur les comptes publics :

- créer un 5<sup>e</sup> risque garantissant une équité d'accès aux services favorisant le maintien à domicile ;
- revaloriser le montant de la PCH (fixé depuis 10 ans à 17,77 €/h), réformer ses modalités d'accès et faciliter l'accompagnement des aidants ;
- revaloriser les salaires des professionnels du domicile, pour mettre fin à leur paupé-

risation et faciliter le recrutement, et financer les frais professionnels et temps de déplacement :

- créer un fonds d'investissement permettant aux services de développer des réponses innovantes ;
- financer des solutions de répit pour les aidants familiaux...

**Les résultats de l'étude sont disponibles sur demande à la fédération, auprès du service communication (David Zeisler) :**  
 d.zeisler@adessadomicile.org ■

## Les petits « plus »



■ Avant l'étude sur les gains socio-économiques de l'aide à domicile, en 2018, la fédération Adessadomicile avait réalisé une étude sur le non-recours aux aides sociales, en 2017.



■ Paru en 2018 aux éditions Érès, le livre *Les innovations sociales dans l'aide à domicile - La fédération Adessadomicile* allie des exemples d'initiatives innovantes, dont deux dans l'Ain, et des réflexions transversales sur les enjeux de l'innovation sociale.

### ■ Ça Booj chez Ain Domicile Services

Afin d'étendre les possibilités de mobilité pour ses salariés pour répondre aux besoins des personnes accompagnées, quel que soit leur lieu de vie, Ain Domicile Services expérimente dès avril 2019 l'autopartage avec l'entreprise Booj sur le secteur burgien.

### ■ Agir ensemble pour l'aide à domicile

Les six services d'aide et d'accompagnement à domicile de l'Ain ont mené, dans le cadre de la préparation du prochain CPOM\*, une réflexion sur les problématiques, notamment de formation et mobilité des salariés, en ciblant des actions collectives et départementales pour améliorer la qualité des interventions, des conditions de travail et la continuité de service.

\* Contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens

### ■ Ain Domicile Services en AG

Lundi 17 juin, à 17h30, au club-house de rugby à Oyonnax, Ain Domicile Services invite à son assemblée générale, en présence des président et directeur de la fédération nationale Adessadomicile, Patrick Malphettes et Hugues Vidor.

**www.ain-domicileservices.fr**  
 Tél. 04 74 21 42 52